

Réunion du Conseil Municipal du 27 Février 2020

COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)
CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 27 Février 2020 - salle de réunion de la Mairie

L'an deux mille vingt, et le vingt-sept février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Honoré, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nicole DELPUECH, Maire

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 12
10 pour compte administratif

Présents : Nicole DELPUECH, Pascal BARET, Catherine FAURE TROUSSIER, Anne-Marie FAUVEL, Francis FUZAT, Jacques GILLIO-TOS, Freddy GIRIN, Léonce GUILLOT, Jean-Luc MICHON, Brigitte RUBINI, Jean-François TROUSSIER

Absents excusés : Martine DESOMBRES-PASCAL, Romuald CIOT

Absent : Marcel JAYET

A donné procuration : Martine DESOMBRES-PASCAL à Nicole DELPUECH

Convocation du Conseil Municipal en date du 20 février 2020

Mme Catherine FAURE TROUSSIER a été élue secrétaire de séance.

Mme Myriam SIGAUD a été élue secrétaire adjointe.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte rendu de la séance du mardi 21 novembre 2019**
 1. **Location du garage communal de La Chaud**
 2. **Annulation délibération du 22 octobre 2019 (tarif cantine garderie pour enfant(s) du personnel communal)**
 3. **Vote des taxes directes de 2020**
 4. **Vote des comptes de gestion 2019 et des comptes administratifs 2019**
 5. **Divers-Informations**
-

Nicole DELPUECH souligne qu'il sera rajouté à l'ordre du jour de cette séance la validation des noms des écoles de Saint-Honoré.

OUVERTURE DE SÉANCE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2019

En l'absence de remarques, le compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 21 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Réunion du Conseil Municipal du 27 Février 2020

BATIMENTS COMMUNAUX

1 – LOCATION DU GARAGE COMMUNAL DE LA CHAUD – ANNEE 2020

Le Conseil Municipal est favorable au renouvellement de la convention de mise à disposition du garage communal situé à La chaud pour l'année 2020 avec Monsieur GUIGNIER Gilbert.

Le prix annuel de la location est maintenu à 1 000,00 €. Le paiement s'effectuera trimestriellement.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer la convention avec Monsieur GUIGNIER Gilbert.

12 VOIX POUR

CANTINE – GARDERIE

2 – ANNULATION DELIBERATION DU 22 OCTOBRE 2019 (TARIF CANTINE GARDERIE POUR ENFANTS DU PERSONNEL COMMUNAL)

Par délibération du 22 octobre 2019, le Conseil Municipal adoptait un tarif préférentiel au profit d'un agent communal encadrant des élèves à la cantine scolaire fréquentée par ses deux enfants à savoir 50 % du prix du repas par enfant et la gratuité de la garderie périscolaire pour les deux enfants.

Une observation a été faite par Monsieur le Préfet de l'Isère précisant que l'avantage tarifaire consenti à cet agent communal constituait une entorse au principe d'égalité devant les charges publiques.

C'est pourquoi, après délibération, la délibération 2019-38 du 22 octobre 2019 est annulée.

12 VOIX POUR

TAXES DIRECTES

3 – VOTE DES TAXES DIRECTES – ANNEE 2020

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2020 et de les maintenir comme suit :

- Taxe d'habitation : 6,66%
- Taxe Foncière (Bâti) : 7,43%
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 40,74 %

11 VOIX POUR/ 01 VOIX CONTRE

Réunion du Conseil Municipal du 27 Février 2020

FINANCES

4 – VOTE DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS – ANNEE 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jacques GILLIO-TOS, 1^{er} Adjoint, est invité à délibérer sur les comptes administratifs de l'exercice 2019 du budget *Communal* et du budget *Eau* dressés par Mme Nicole DELPUECH, Maire.

La parole est donnée à Myriam SIGAUD qui commente les écritures comptables de l'année 2019.

BUDGET COMMUNAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0.00 €	195 247.51 €	29 670.51 €	0.00 €
Opérations de l'exercice	679 321.48 €	798 185.34 €	265 012.45 €	246 646.69 €
Totaux	679 321.48 €	993 432.85 €	294 682.96 €	246 646.69 €
Résultat de clôture		314 111.37 €	48 036.27 €	

➤ **Opérations d'investissement réalisées en 2019**

<u>INTITULE</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>RESTES A REALISER DEPENSES</u>
ER/FT Les Allemans (Solde)	1 905.07 €		
Voirie 2019	9 137.03 €		1 000.00 €
Voirie 2018	0.00 €	27 607.00 €	
Acquisition matériels techniques	1 339.01 €		
Travaux pour compte de tiers et by pass fosses septiques	7 446.84 €		63 000.00 €
Très Haut Débit	3 337.50 €		
Informatique Ecoles	948.38 €		
Matériel de motricité Ecoles	520.00 €		500.00 €
Matériel salle polyvalente	4 962.00 €		
Travaux Aménagements Sécurité Hameaux	91 117.79 €		
ER/ FT Comboursière (1 ^{ère} Tranche)	6 330.91 €		
Eclairage public Comboursière (2 ^{ème} Tranche)	13 548.00 €	6 354.00 €	
Réfection bâtiments communaux	75 463.77 €	9 512.00 €	7 500.00 €
ER /FT Comboursière (2 ^{ème} Tranche)	21 082.00 €		11 000.00 €
Remise en état chemins communaux			29 238.00 €
Travaux Clos de Mouche		12 201.00 €	
TOTAL	237 138.30 €	55 674.00 €	112 238.00 €

COMMUNE DE SAINT-HONORE (Isère)

Réunion du Conseil Municipal du 27 Février 2020

Le Conseil Municipal, après délibération, arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

- **Compte administratif 2019 : 10 VOIX POUR**
- **Compte de gestion 2019 : 12 VOIX POUR**

BUDGET EAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0.00 €	31 867.67 €	0.00 €	117 799.34 €
Opérations de l'exercice	68 972.05 €	75 002.85 €	8 691.52 €	30 801.94 €
Totaux	68 972.05 €	106 870.52 €	8 691.52 €	148 601.28 €
<u>Résultat de clôture</u>		37 898.47 €		139 909.76 €

➤ **Opérations d'investissement réalisées en 2019**

<u>INTITULE</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Travaux sur réseau eau potable hameau de Fugières	1 575.00 €	0.00 €
<u>TOTAL</u>	1 575.00 €	0.00 €

- **Les restes à réaliser en section d'investissement s'élèvent à :**

- <u>DEPENSES :</u>	133 000.00 €
▪ <i>Travaux réseau eau potable</i>	<i>130 000.00 €</i>
▪ <i>Réservoir Les Allemans</i>	<i>3 000.00 €</i>

Après délibération, le compte administratif 2019 du budget *Eau* est voté par :

- **Compte administratif 2019 : 10 VOIX POUR**
- **Compte de gestion 2019 : 12 VOIX POUR**

COMPTE DE GESTION 2019

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver les résultats des comptes de gestion 2019 du budget *Communal* et du budget *Eau*, dressés par le Comptable du Trésor, qui sont strictement identiques à ceux des comptes administratifs 2019.

12 VOIX POUR

Réunion du Conseil Municipal du 27 Février 2020

ECOLES

5 – NOMS DES ECOLES

Lors du Conseil d'Ecole du 20 Février dernier, il a été discuté du choix de noms pour les écoles maternelle et élémentaire de Saint-Honoré.

En concertation avec les élèves de l'école élémentaire, les enseignants des écoles maternelle et élémentaire de Saint-Honoré proposent les noms ci-dessous :

- Ecole maternelle : **Ecole des Chamois**
- Ecole élémentaire : **Ecole du Tabor**

Après délibération, le Conseil Municipal est favorable aux noms proposés.

12 VOIX POUR

6 – DIVERS – INFORMATIONS

- **Association Souffle du Grand Serre** : Les adhérents de l'Association remercient la Municipalité et les services techniques pour le remplacement des radiateurs à la salle associative de Tors.
- **Arrêts Rezo Pouce** : Le Conseil Départemental – Maison du Département – Matheysine- a transmis en Mairie pour avis des propositions d'implantation de points d'arrêt pour Rezo Pouce. Les élus sont favorables aux emplacements proposés. Cependant, Pascal BARET craint que ces derniers soient accidentogènes.
- **Cession Voirie La Chaud** : Jean-Luc MICHON demande où en est ce dossier. Il lui est répondu que la Commune est en attente du retour de pièces administratives de MME ROTTIGNI Josyane, propriétaires de parcelles devant être cédées.
- **Event'Infinity Airsoft Game** : Jean-Luc MICHON s'interroge sur les travaux entrepris à la Chaud par Event'Infinity Airsoft Game et si des autorisations ont été délivrées par la Commune. Jacques GILLIO-TOS souligne que ces travaux ont lieu dans des terrains privés appartenant à la Société La Fourmi et qu'ils concernent uniquement la mise en sécurité du site.
- **Accident Hameau des Mazuers** : Jean-Luc MICHON souhaiterait savoir si la Commune a été remboursée pour les dégâts qui ont été occasionnés sur du mobilier urbain par un conducteur au hameau des Mazuers en octobre 2019. Madame le Maire indique qu'à ce jour, aucun remboursement n'a été effectué et qu'elle va se renseigner auprès de l'automobiliste en question.

LA SEANCE EST LEVEE

A

21 H 40